

Rapport du Conseil de Participation du lundi 14 novembre 2022

Excusée : Isabelle Vermeulen (enseignante)

Présents :

<i>Fonction</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
Direction	Dejemeppe	Damien
	Dromelet	Bérangère
	Hinnekens	Marc-Olivier
Enseignants	Delabie	Serge
	Glorieux	Marie
	Buxant	Raphaële
	Villers	Stéphanie
Coach des élèves	Collard	Vivian
Elèves	Roose	Amélie (2 ^{ème})
	Colaax	Eléonore (4 ^{ème})
	Collet	Arthur (5 ^{ème})
	De Salle	Enguerrand (6 ^{ème})
	Delacroix	Lucie (6 ^{ème})
Parents	De Berg	Anne
	Fabry-Dresse	Geneviève
	Timmermans	Didier
	Aït Amer - Bellal	Faïza
	Floor	Anne
	Jadoulle	Vincent

Invités	Mercenier	Jean-Louis
	Belva	Sophie

1) Approbation du rapport de la réunion précédente

Le PV est approuvé. A propos de la représentation des rhétos, Mr Delabie fait remarquer qu'il ne peut y avoir 2 représentants officiels au Conseil de Participation, celui-ci étant un organe paritaire avec le même nombre d'enseignants, de parents et d'élèves, en plus des 3 membres de la Direction et du PO. Il est donc demandé aux 2 délégués des rhétos que l'un soit désigné officiellement comme représentant du niveau au Conseil de Participation, tout en incluant l'autre dans les réunions en tant qu'invité permanent.

2) La Chaloupe : présentation des projets et ouverture de « Délibère-toi »

L'invitée de l'AMO La Chaloupe n'étant pas présente, Madame Dromelet rappelle que toute une panoplie d'activités intéressantes est proposée aux élèves durant les jours des Conseils de classe de

décembre. Les inscriptions sont ouvertes. Madame Dromelet encourage la diffusion de cette information parmi les élèves.

3) Le projet remédiation piscine - intervention d'un professeur d'EPS

Monsieur Mercenier, invité à ce Conseil de Participation, expose le projet, initié suite au constat selon lequel un certain nombre d'élèves des première et deuxième années ne savent pas nager ou sont en grande difficulté à ce niveau. La pandémie a probablement accentué ce phénomène, en privant longtemps les élèves de cours de natation. La remédiation a lieu les mercredis après-midi, par groupes de 5 ou 6 élèves, avec un nombre de séances adapté à chacun. Les objectifs sont de prévenir les accidents et de permettre à ces élèves de réintégrer par la suite leur groupe classe. Une évaluation du projet est prévue en fin d'année, en vue d'une éventuelle reconduction l'an prochain. Les parents saluent cette belle initiative.

4) Les frais réels – intervention de Sophie Belva

Madame Belva, invitée à ce Conseil de Participation, expose les tableaux des frais réels. Le Lycée est tenu d'informer les parents des coûts, en les anticipant. Aux coûts repris dans ces tableaux s'ajouteront ceux propres aux différentes options. La Direction veille à ce que les activités ne soient pas trop onéreuses, en empêchant certaines d'entre elles ou en demandant une révision de certains projets. Le Lycée acquiert certains livres de référence, pour réduire les frais à ce niveau. Un étalement des paiements est toujours possible, et se fait même d'office pour les voyages. Les activités sont facturées au fur et à mesure.

Le Lycée applique une « taxe » de 2,5 % sur les voyages et de 5 % sur les frais réels, afin de pallier les absences d'élèves sous certificats médicaux pour certaines activités et afin de payer son personnel non subventionné (également payé via les fonds issus des locations).

Une contribution de 8 euros est en outre demandée à chaque famille, sur base volontaire, pour alimenter le fonds de solidarité.

Il faut s'attendre à un impact de l'augmentation prochaine des tarifs de la SNCB.

Le prix des échanges linguistiques est fonction de la possibilité de trouver des partenaires en Belgique.

Le voyage à Londres n'est plus praticable depuis le Brexit, en raison des coûts du passeport et de l'augmentation de ceux des auberges.

Un parent suggère que le prix du voyage de troisième année en Périgord soit diminué pour s'aligner sur les autres destinations, mais cette différence s'explique par le coût du voyage en car vers ce lieu plus éloigné. Certains parents et élèves soulignent combien le voyage au Périgord a été fortement apprécié et a laissé un souvenir durable.

5) Vers un DOA : questions ou retours concernant le futur DOA

Pour anticiper la réforme du tronc commun allongé, qui débutera en 2026 et qui demandera des équipements particuliers, le Lycée et l'UCLouvain ont décidé de construire sur le site des Bruyères un nouveau bâtiment, afin de pouvoir accueillir les élèves de troisième année aux Bruyères.

Le Lycée a introduit une demande de Degré d'Observation Autonome (DOA) en 2 années avec la perspective d'intégrer les élèves de 3ème année en 2026, avec un nouveau matricule qui permettrait de disposer d'une deuxième école et de moyens organiques supplémentaires. Les organes de concertation du réseau catholique secondaire ont validé le projet, qui doit maintenant obtenir l'accord du Comité de concertation, avant de passer au Conseil général de l'enseignement,

probablement en février 2023. En cas de validation par ce Conseil, la Ministre aurait 2 mois pour donner son avis. En cas de refus, une nouvelle demande pourrait être introduite l'an prochain. La construction du bâtiment, validée par le CA de l'UCLouvain, aurait néanmoins lieu.

Si ce projet de DOA voit le jour, cela créera des opportunités mais nécessitera aussi de faire certains deuils. Des liens seront encore possibles entre les deux écoles, par exemple entre leurs Directions. Cela entraînera inévitablement des changements dans les rapports entre les communautés d'enseignants.

Un flou important persiste quant aux perspectives envisagées au sein de cette réforme pour les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années.

Les sous-directions remercient Mr Dejemeppe pour l'énorme travail qu'il a réalisé dans le cadre de ce DOA.

6) Horaire des examens de Noël (point introduit par les parents)

Ils seront diffusés le 15/11, par mail aux parents et via ItsLearning pour les élèves.

7) Point sur le voyage des rhétos et le bal des rhétos (point introduit par les parents)

Le voyage rhéto en Croatie demeure, mais les voyages en Italie et en Espagne ont dû être annulés. La Direction regrette que les enseignants ayant tenté d'organiser le voyage en Espagne aient été malmenés par le désengagement de certains parents qui avaient inscrit leur enfant avant de se désister.

Moriensart étant devenu inaccessible financièrement, un autre lieu est recherché pour le bal des rhétos. La Direction a des contacts avec une salle située à Perwez qui pourrait accueillir 450 personnes. Mr Collard annonce que d'autres propositions seront bientôt communiquées à la Direction. Une décision devrait pouvoir être prise en janvier.

8) Projets au niveau de la 4^{ème} année

Éléonore, déléguée de niveau, présente deux projets :

a) Un distributeur de serviettes hygiéniques dans les toilettes des filles

L'idée part du constat que certaines élèves se sentent mal à l'aise d'aller demander des protections hygiéniques au secrétariat. Le projet se baserait sur la confiance, mais il pourrait être judicieux de prévoir un distributeur ou une boîte avec un nombre de serviettes limité par mois, pour inciter les élèves à ne les utiliser qu'en cas d'urgence (par oubli de se munir de protections à titre personnel). Cette formule devrait être testée, pour évaluer s'il y a lieu d'essayer de contrôler davantage le « débit » de serviettes. Le premier lot de protections serait constitué sur base d'apports par les élèves elles-mêmes, et ce afin de les responsabiliser.

Ce projet verrait le jour dans le bâtiment des 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} (avec possibilité d'élargir dans un second temps le projet à celui des 3^{ème} voire au site des Bruyères).

Mme Villers est la référente adulte du projet, et Mr Hinnekens serait le référent de la Direction.

La Direction félicite Éléonore pour sa présentation et pour ce projet, qui reçoit l'aval de l'assemblée. Les parents mentionnent qu'il pourrait entrer dans le cadre du concours lancé par l'Association des Parents, explicité au point 11. Le budget devra tenir compte du fait que le recours aux serviettes sera plus important avec ce système qu'avec celui de la disponibilité de serviettes au secrétariat.

b) Un bal de 4^{ème} année

Les élèves actuellement en 4^{ème} année n'ont pas pu vivre le bal habituellement dédié aux élèves de 2^{ème} année, supprimé à l'époque à cause de la pandémie. Le but de ce « bal des 4^{èmes} » serait de « rattraper » ce qui n'a pas pu avoir lieu, et de créer des liens dans un autre environnement que celui des cours. Il ne s'agirait pas de se calquer sur celui des rhétos, mais bien de garder l'esprit de celui des 2^{èmes}. Il aurait lieu si possible en fin d'année, dans la salle des Bruyères, et l'alcool ne serait pas autorisé. Le référent de la Direction serait Mr Hinnekens, avec qui il faudrait se concerter pour le choix de la date. Il manque encore un adulte ressource du Lycée, et il faudra veiller à ce que la soirée soit strictement privée, avec suffisamment d'adultes pour l'encadrer. Moyennant ces dispositions, la Direction et les parents sont favorables à ce projet. Le Comité des fêtes de l'AP pourrait y prêter son aide.

9) Projets de 5^{ème} année

Arthur, délégué, présente un projet de customisation des toilettes du site du Biéreau (en commençant par celles d'en bas), nommé « WC'expressif ». Les objectifs seraient de prévenir les tags et de proposer aux élèves de développer leur expression artistique. Les élèves s'inscriraient au préalable aux séances qui seraient organisées les mercredis. Deux formules semblent possibles : le collage de dessins, ou l'expression directe sur place. Pour éviter des dérapages, il serait important de rédiger une charte encadrant cette activité. Un autre garde-fou pourrait provenir de thèmes à respecter (par exemple le monde végétal / les dessins animés). La Direction insiste sur le fait que l'ensemble ainsi réalisé devrait constituer une véritable œuvre d'art, afin d'être respectée par la suite.

L'assemblée soutient ce projet qui embellirait les lieux, et les parents mentionnent également la possibilité de l'introduire dans le cadre du concours de l'AP.

10) Projets de 6^{ème} année

a) Une journée déguisée à l'occasion de Carnaval pour tous les élèves du lycée

Les délégués souhaitent organiser une journée où tous les élèves du Lycée pourraient venir déguisés. Un des objectifs serait de favoriser les liens « inter-années ». Un thème pourrait être donné pour chaque niveau. Le midi seraient organisées de petites activités, comme un défilé et l'élection du meilleur déguisement. Les délégués suggèrent comme date le vendredi précédant les vacances de Carnaval. Une charte interdirait notamment les armes ainsi que les déguisements incompatibles avec les cours. Il n'y a pas encore d'adulte référent du Lycée.

La Direction rappelle que des incidents ont eu lieu antérieurement, lors des « 100 jours des rhétos », avec des bousculades et des impossibilités de donner cours, motivant par la suite une interdiction des déguisements. Comme ce type d'initiative toucherait aux conditions de travail des enseignants, elle devrait obtenir l'aval du Conseil d'Entreprise. La charte, indispensable, devrait être co-construite en impliquant notamment tous les délégués de niveau. Un obstacle majeur réside cependant dans la difficulté à faire adhérer un millier d'élèves à une telle charte. Il est suggéré de réfléchir à des formules créant potentiellement moins d'excitation parmi les élèves, en ciblant par exemple la démarche sur un accessoire. L'exemple est donné d'une « journée chapeaux ». Un parent met par ailleurs en évidence le malaise que certains adolescents peuvent ressentir en matière de déguisement, et la nécessité de mettre tout le monde à l'aise en annonçant que les déguisements « light » (chapeau / écharpe originale / ...) seront les bienvenus.

b) Une nuit dans l'école pour les élèves de rhéto

Les délégués transmettent à l'assemblée la fiche explicative de ce projet, qui, faute de temps suffisant, sera présenté au Conseil de Participation de janvier.

11) Le « concours projets » de l'AP

L'AP a mis sur pied un concours en vue de soutenir des projets d'élèves, avec un budget de 1.000 euros.

Critères de choix des projets

- Il n'y a pas de limite de budget par projet. Ceux-ci peuvent aussi bien tourner autour de 50 euros que de 1.000 euros, mais l'enveloppe globale n'est pas extensible, et au plus les projets demandent de gros budgets, au moins de projets pourront être mis en œuvre.
- Cette année l'AP choisit de favoriser les projets recouvrant les thèmes suivants, mais sans exclure d'autres idées :
 - ✓ Le bien-être des élèves de l'école
 - ✓ L'amélioration de la qualité du vivre ensemble
 - ✓ L'écologie, la protection du climat et de l'environnement
- L'importance du nombre de personnes touchées par le projet est aussi un critère dont il sera tenu compte.
- La durabilité de l'impact du projet est à mettre en évidence.
- Il est recommandé de présenter des projets portés par un groupe d'élèves plutôt que par un individu, mais sans que cela soit un critère exclusif

Conditions de réalisation

- Chaque projet doit avoir un référent adulte dans l'école qui accepte de se mettre comme garant de la réalisation du projet et de la bonne utilisation des fonds alloués.
- Les projets sont remis pour une première sélection sous forme de document envoyé par mail pour le 22 janvier 2023 à l'adresse mail de l'AP (ap.lyceemartinv@gmail.com) présentant sur une page A4 :
 - ✓ L'idée du projet et les bienfaits qui en sont attendus
 - ✓ La définition du public impacté par le projet
 - ✓ Les noms des élèves porteurs du projet
 - ✓ Le nom de l'adulte référent
 - ✓ Un budget
 - ✓ Un calendrier de réalisation du projet (idéalement il doit être finalisé pour le 30 avril 2023 au plus tard)
- Ces dossiers seront lus par une petite commission de l'AP.
- Lors de l'étape suivante, les projets retenus seront présentés oralement autour de fin janvier devant une petite commission pour que celle-ci effectue une sélection finale.
- L'argent sera débloqué :
 - o en remboursement de justificatifs de dépense (factures ou tickets)
 - o soit en paiement d'une facture adressée directement à l'AP.
 - o De l'argent pourra être confié à l'adulte référent du projet sur base d'un devis établi préalablement
- Après la réalisation du projet, un petit retour devra être fait à l'AP afin qu'il soit possible d'en donner un écho dans le Martin Neuf de juin.

Le concours sera annoncé via des affiches, via les délégués, via le journal des élèves de l'atelier journalisme et sur le site de l'AP.

La Direction remercie les parents pour la mise en place de ce concours, qui constituera un intéressant « incubateur de projets ».

12) Retours des réunions de la cellules PEBS (point introduit par les parents)

Ce point n'a pu être abordé, faute de temps suffisant.

13) La sensibilisation continue sur les dangers des réseaux sociaux (harcèlement, addiction, mauvais usage, etc.) (point introduit par les parents)

Ce point n'a pu être abordé, faute de temps suffisant.

14) ROI du Conseil de Participation

Ce point n'a pu être abordé, faute de temps suffisant.

15) Ordre du jour de la prochaine réunion

Il est décidé de commencer la réunion de janvier par les projets des élèves.

16) Divers

Amélie, déléguée des 2^{èmes}, propose un projet de création d'un « pull d'année » ou d'un « pull d'école », à l'occasion des 50 ans du Lycée. Cette proposition sera réfléchié au prochain Conseil de Participation.